

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION portant sur

LA CONTRIBUTION AU FONDS EXCEPTIONNEL DE SOLIDARITE AUX ENTREPRISES IMPACTEES
PAR LES INTEMPERIES DU 2 OCTOBRE 2020

Séance de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2020

PRÉSENTS

Madame Camille ANGUÉ - Directeur General Adjoint du Développement Economique, Tourisme et Emploi- Monsieur Sébastien VIANO – Directeur Europe et Financements Extérieurs – et Madame Sophie MORGENSTERN – Chargée de Mission plan de relance, de la **Métropole Nice Côte d'Azur**

M. Yvan ODDO - Chargé de mission - Service Affaires Economiques —qui représente M. Claude BRECHARD - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**,

Monsieur Joachim QUEYRAS, Directeur des opérations et responsable du Pôle OIR, de **RISING SUD**.

Mme Carine VIGNE - Chargée de mission Economie à la Direction Affaires administratives et générales - **REGION SUD Provence Alpes Côte d'Azur**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, , PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, BOVIS Jessica, CERAGIOLI Geneviève, CHALEIL Laurence, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, GABAS Valérie, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GENETELLI Patrick, IVALDI Dominique, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Elus**.

37 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.



PARTICIPATION PAR VISIO CONFERENCE

Madame Carole PESIN - Chargée de mission Aménagement - Environnement - Animation des politiques interministérielles, qui représente Monsieur le **Préfet des Alpes-Maritimes**

Madame LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membre du Bureau**

Mesdames et Messieurs, BERTRAND Gino, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, FOURQUIN Frédéric, **Membres Elus.**

Monsieur PERUGINI Francis, Président **Honoraire**

Madame et Messieurs, GODIER Stéphanie, MASSÉ Paul, MATOUT Jean-Louis, ROUGET Sylvain, **Membres Associés**

Madame et Messieurs, DELAUNAY Bernard, MESSIKA Cyril, ROULLE Sylvie, **Conseillers techniques**

EXCUSÉS

Mesdames et Messieurs, CASTELLANI Maryse, DI NATALE Paul-Marie, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, PICOLET Lionel, SCARAMOZZINO Christine, SOURAUD Emmanuel, **Membres Elus.**

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Monsieur FOUGUES Jean-Pierre, **Trésorier Honoraire**

Madame et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, AUBERTIN Eric, BIANCHERI André, BONNIN Olivier, CASALS Jean, CLARET Christophe, DEGIOVANNI Eddie, EBEL Jean-Marie, FERRALIS Gérard, LAVANDET Frédéric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEPAGE Henri-Philippe, MANAGO Michel, MATHEZ Pierre, MOLINES Gérard, NASSIF Anis, PASCAL Ernest, TOURNAIRE Luc, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, AJOURY Noël, ALEMANNI Pierre, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, BEHAR Claire, BOISSE Jean-Christophe, BONA Alexandre, BORGHESE Benoît, CAPELLI Jean-Michel, CASTEL Serge, COLOMBAN René, DAUFES Eric, DELHOMME Christian, FLAMAND Pascal, FOUQUET Denis, GAILLARD André, GUILLOT Michel, HATTEMBERG Pasquale, HOELLARD Michèle, LELAURAIN Dominique, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, LOMBARD Armand, MANSI Mattéo, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MATAS Jean-Michel, MEINARDI Alain, MESSIKA Cyril, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PEREZ Dario, PERRY Antoine, PILIERE Jean-Yves, Puy Michel, RASPOR Marc, RIERA Julien, ROSSI Jean-Pierre, ROSIER Roch-Charles, SAINT LAURENS Patrick, SCARFONE Raymond, SOYER Jean-Marie, THILLAUD Dominique, TRIC Emmanuel, VERA-FINOCCHI Paule, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

Madame, Messieurs, MALLEZ Marie-Laure, GUTTADORO Jean-François, MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes**

ABSENTS

Mesdames et Messieurs, BREMOND Lydie, CIPPOLINI Denis, NIDDAM Ilan, PICHARD MAUREL Corinne, ROUX Robert, **Membres Elus.**



Exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre SAVARINO :

Les intempéries causées par la tempête Alex, le 2 octobre 2020, ont provoqué des dégâts exceptionnels dans les Vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée mais aussi parmi les plagistes le long du littoral.

Dans ce cadre, la CCI Nice Côte d'Azur souhaite soutenir l'économie locale et participer à la mise en place d'un fonds exceptionnel de solidarité dédié aux entreprises impactées par les conséquences de la tempête Alex.

Des collectivités locales ont d'ores et déjà manifesté leur intention de contribuer à ce fonds qui sera géré en partie par la CCI Nice Côte d'Azur. Cette gestion partielle par la CCI Nice Côte d'Azur doit faire l'objet d'une délibération en Assemblée Générale, conformément à l'art. 31 de notre Règlement Intérieur en vigueur.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Président,

CONSIDERANT

- Les dégâts exceptionnels dans les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée,
- La participation de la Région, du Département, de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la CARF et de la CMAR à ce fonds départemental
- La volonté de la CCI Nice Côte d'Azur d'apporter un véritable soutien aux entreprises sinistrées pour qu'elles puissent faire face aux premiers besoins d'urgence,
- Que le Bureau en sa qualité d'Autorité délibérante déléguée sur le fondement de l'article 56 dernier alinéa, de l'article 32 - 5ème alinéa et de l'annexe 6 du Règlement Intérieur a donné un avis favorable à l'unanimité en date du 12 octobre 2020,

DECIDE

- **Une contribution à hauteur de 300 K€ au fonds de soutien dédié aux entreprises impactées par les conséquences de la tempête ALEX, dont les conditions d'attribution sont les suivantes :**

ENTREPRISES BENEFICIAIRES

- ↳ l'entreprise ayant subi des dégâts, devra être située dans les Alpes-Maritimes, au sein de la zone sinistrée définie par l'arrêté de catastrophe naturelle du 7 octobre 2020 et des arrêtés ultérieurs pris pour ces intempéries;
- ↳ l'entreprise devra être immatriculée au RCS et en activité ;
- ↳ le montant total des aides cumulées sur les dégâts matériels ne devra pas dépasser 100% du montant des dégâts relatés dans le dossier unique de demande d'indemnisation ;



- ↳ les professionnels bénéficiant de ce dispositif de soutien devront attester sur l'honneur du respect de la règle des minimis limitant à 200 000 € toutes aides publiques par période de 3 exercices fiscaux consécutifs.
- ↳ Régulièrement assurées

MONTANT DES AIDES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les conditions d'attribution du fonds CCI sont les suivantes :

- Si le montant des dégâts est inférieur à 10 000 €, l'aide allouée sera de 1 500 €/entreprise
- Si le montant des dégâts est supérieur à 10 000 €, l'aide allouée sera de 2 500 €/entreprise

Le montant de l'aide de la CCINCA pourra être ajustée de façon à ce que l'aide cumulée de la CCI et du Département ne dépasse pas le montant des dégâts matériels déclaré par l'entreprise.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

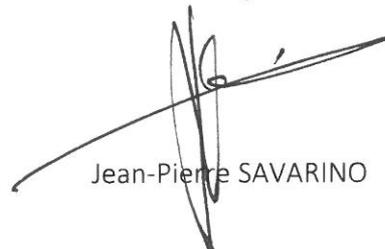
Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57
Votants : 37 (quorum : 29, atteint),
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 37

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 19 octobre 2020

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO